

**Annexe 8 : Bordereau de dépôt de documents valant accusé de réception**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \***

**COLLECTIVITÉ**

Département de la Seine-Maritime  
Arrondissement de Rouen  
Canton de Barentin  
**MAIRIE DE JUMIEGES**  
76480

**DATE D'ENVOI :**

Le 12 avril 2024

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Approbation du PV du 20/02/2024	DEL 2024-04-09 / 01	
Compte de gestion 2023	DEL 2024-04-09 / 02	
Compte administratif 2023	DEL 2024-04-09 / 03	
Affectation du résultat de l'exercice 2023	DEL 2024-04-09 / 04	
Tarifs cimetière communal	DEL 2024-04-09 / 05	
Crédits Écoles et Personnel communal	DEL 2024-04-09 / 06	
Droits de place	DEL 2024-04-09 / 07	

Tarif jetons aire de camping-cars	DEL 2024-04-09 / 08	
Tarifs salle des fêtes	DEL 2024-04-09 / 09	
Subventions 2024	DEL 2024-04-09 / 10	
Taux	DEL 2024-04-09 / 11	



*\* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture*

**Annexe 8 : Bordereau de dépôt de documents valant accusé de réception**

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \***

<p><b>COLLECTIVITÉ</b></p> <p>Département de la Seine-Maritime Arrondissement de Rouen Canton de Barentin <b>MAIRIE DE JUMIEGES</b> 76480</p>	<p><b>DATE D'ENVOI :</b></p> <p>Le 12 avril 2024</p>
---	--

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Fiscalisation Participation SIVU	DEL 2024-04-09 / 12	
Fiscalisation Participation Base de Plein Air et Golf	DEL 2024-04-09 / 13	
Budget primitif 2024	DEL 2024-04-09 / 14	
Délégation au maire Admissions en non-valeurs	DEL 2024-04-09 / 15	
Devis - Buts de foot Stade	DEL 2024-04-09 / 16	
Devis Porte Cabinet de kinésithérapie	DEL 2024-04-09 / 17	
Devis Porte Salle des Fêtes	DEL 2024-04-09 / 18	

Devis Mains courantes Escalier intérieur Salle de Fêtes	DEL 2024-04-09 / 19	
Devis Mains courantes Extérieur Mairie	DEL 2024-04-09 / 20	



*\* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture*

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024  
Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 01

**APPROBATION DU PV EN DATE DU 20 FÉVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 20 février 2024.

*Abstentions : MM. LECERF et LEMOINE car ils étaient absents*



**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 02

**COMPTE DE GESTION 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2023, présente par M. ANNE, receveur municipal, comme suit :

Recettes de fonctionnement :	1 886 818.35 €
Dépenses de fonctionnement :	1 350 835.35 €
Excédent de fonctionnement :	535 983.00 €
Recettes d'investissement :	94 101.75 €
Dépenses d'investissement :	165 424.78 €
Déficit d'investissement :	71 323.03 €
Excédent total de clôture :	464 659.97 €

Contre : MM. DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 03

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. MALLET, vote le compte administratif 2023 et arrête les comptes comme suit :

Recettes de fonctionnement :	1 886 818.35 €
Dépenses de fonctionnement :	1 350 835.35 €
Excédent de fonctionnement :	535 983.00 €
Recettes d'investissement :	94 101.75 €
Dépenses d'investissement :	165 424.78 €
Déficit d'investissement :	71 323.03 €
Excédent total de clôture :	464 659.97 €

Contre : MM. DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 04

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :  
104 014.38 €

Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :  
99 133.31 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :  
71 323.03 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :  
535 983.00 €

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :  
71 298.77 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

En recettes pour un montant de :  
40 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :  
0.00

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :  
0.00

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :  
735 116.31 €

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) :  
32 691.35 €

*Contre : MM. DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.*



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024  
Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 05

**TARIFS CIMETIÈRE COMMUNAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs au cimetière communal, à savoir :

Concession pleine-terre ou caveau pour 30 ans (2 m <sup>2</sup> )	150 €
Concession pleine-terre ou caveau pour 50 ans (2 m <sup>2</sup> )	250 €
Renouvellement pour 15 ans	90 €
Columbarium pour 30 ans (case pour 2 urnes)	810 €
Columbarium pour 50 ans (case pour 2 urnes)	1 350 €
Cavurne pour 30 ans	145 €
Cavurne pour 50 ans	245 €
Renouvellement pour 15 ans	85 €

Le Maire  
  
Julien DELALANDRE

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024  
Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 06

**CRÉDITS ÉCOLES ET PERSONNEL COMMUNAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'école maternelle et élémentaire, les crédits suivants :

* fournitures scolaire (par élève)	
* Elémentaire	55 €
* Maternelle	49 €
* livres de prix et jeux	17 €
* bons d'achats (enfants entrant en 6 <sup>ème</sup> )	22 €
* sorties scolaires	25 €
* livres bibliothèque école	10 €
* chocolats de Noël	
* Elémentaire	6 €
* Maternelle	6 €
* bons d'achats enfants du personnel (jusqu'à 18 ans révolus)	65 €

Le Maire  
  
Julien DELALANDRE  
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 07

**DROIT DE PLACE**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif du droit de place suivant :

* Jusqu'à 200 m <sup>2</sup> :	1.00 €
* +200 m <sup>2</sup> :	0.65 €
* Caravane :	0.80 €
* Marché :	1.00 €



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 08

**TARIF JETONS AIRE DE CAMPING-CARS**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le prix du jeton pour l'aire de stationnement des camping-cars à 4 €.

Le Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024  
Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 09

**TARIFS SALLE DES FÊTES**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir discuté en commission de finances, il apparaît nécessaire de procéder à quelques ajustements au niveau des tarifs de location de la salle des fêtes.

La location de la salle n°3 est supprimée car cela engendre trop de nuisances et pose des problèmes quand la salle des fêtes est louée par d'autres personnes. Les durées de location inutilisées ont été supprimées. Seul le tarif pour la durée de 6h a été revu à la baisse, et réservé au jours de semaine, afin de permettre aux familles de pouvoir louer la salle en cas d'inhumation (pour se recueillir après la cérémonie).

Une modification du règlement est en cours, et sera proposée au vote lors du prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs de location de la salle des fêtes suivants, valables pour toute réservation effectuée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 :

DURÉE	HABITANTS DE JUMIÈGES		HABITANTS HORS COMMUNE	
	<i>Jours semaine</i>	<i>Samedis- dimanches et jours fériés</i>	<i>Jours semaine</i>	<i>Samedis- dimanches et jours fériés</i>
<b>6 H</b>	80 €		140 €	
<b>12 H</b>	135 €	165 €	260 €	310 €
<b>24 H</b>	195 €	245 €	330 €	405 €
<b>48 H</b>	255 €	315 €	500 €	605 €



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 10

**SUBVENTIONS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, sur avis de la commission des finances et après en avoir délibéré, attribue les subventions aux associations pour leur fonctionnement, comme suit :

CCAS	6 176 €
FBS (Foot)	5 600 €
JUMIÈ'JOIES EN FÊTES	9 000 €
JUMIÈGES AUTO CLUB	1 000 €
TENNIS CLUB	600 €
ACCVS	250 €
TAEKWONDO	1 100 €
SAUVEGARDE DES BOUCLES DE JUMIÈGES	200 €
AC-PG-CATM	650 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

ACLJ	500 €
AMICALE DES RETRAITÉS	700 €
COPPALOSJUME	200 €
JUDO CLUB	500 €
DDEN EDUCATION NATIONALE	70 €
TERRES DE JUMIÈGES	700 €
COOPÉRATIVE ÉLÉMENTAIRE	700 €
COOPÉRATIVE MATERNELLE	1 000 €
SAPEURS POMPIERS	100 €
SIMAYA ANUN MALANYI	200 €
DIVERS	930 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 176 €</b>

La ligne « divers » pourra servir, en cours d'année, si une demande de subvention exceptionnelle était présentée en conseil municipal. Une délibération complémentaire détaillant la demande et la somme allouée sera alors soumise au vote.

*Abstentions : MM. BIDAUX, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.*



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 11

**TAUX**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux nets des 3 taxes de contributions directes :

Taxe foncier bâti :	55.53
Taxe foncière non bâti :	63.80
Taxe habitation :	13.88

Précision faite que la taxe d'habitation concerne uniquement :

- les résidences secondaires ;
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE ;
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 CGI ;
- et les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

*Abstentions : MM. DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 12

**FISCALISATION PARTICIPATION SIVU**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas fiscaliser la participation au SIVU qui s'élève à 2 925.00 € et d'inscrire cette somme au BP 2024, à l'article 65541.

*Abstentions : MM. DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.*



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 13

**FISCALISATION PARTICIPATION BASE DE PLEIN AIR ET GOLF**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, de ne pas fiscaliser la participation de la base de plein air et golf qui s'élève à 5 520 € et d'inscrire cette somme au BP 2024, à l'article 65541.

*Abstentions : MM. DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.*



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 14

**BUDGET PRIMITIF 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et sur avis de la commission des finances, accepte le budget primitif 2024, comme suit :

Recettes de fonctionnement :	2 294 784.00 €
Dépenses de fonctionnement :	2 294 784.00 €
Recettes d'investissement :	612 594.00 €
Dépenses d'investissement :	612 594.00 €

Contre : MM. DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024  
Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 15

**DÉLÉGATION AU MAIRE ADMISSIONS EN NON-VALEURS**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-19 et L2122-22 ;

Vu le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 ;

Vu la délibération du 3 juillet 2020 portant délégations du Conseil municipal du Maire.

Pour constater l'irrecouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, qui disposent du pouvoir budgétaire, les admettent en non-valeur. Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleur fortune, mais s'insère dans l'exigence de sincérité des comptes portée par l'article 47-2 de la Constitution.

Afin de fluidiser la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil. Le décret susvisé prévoit que le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir ne peut être supérieur à 100€

Afin de faciliter la gestion administrative, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSENT** une délégation à M. le Maire pour admettre en non-valeur les créances dont le montant est inférieur à 100€
- **DIT** que M. le Maire rendra compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission et de tenir à la disposition du conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 16

**DEVIS – BUTS DE FOOT STADE**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Afin de pouvoir évoluer en championnat, le FBS a demandé à la Ligue de Football de Normandie de procéder au classement des 2 terrains situés au stade Georges Boutard de Jumièges. L'un des deux terrains ayant des buts en trop mauvais état, la décision de classement a été suspendue, dans l'attente du remplacement de ceux-ci. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de remplacer les deux buts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis d'Intersport, d'un montant de 1 416.67 € HT soit 1 700 TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2188 du BP 2024 et des subventions pourront être demandées.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024  
Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 17

**DEVIS – PORTE CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

En raison de sa vétusté, et comme cela avait déjà été signalé lors d'un précédent conseil municipal, il est nécessaire de procéder au remplacement de la porte d'entrée au niveau du bâtiment Foubert, loué à Mme AUBERT pour exercer son activité de kinésithérapeute.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de Vérandas de France, d'un montant de 4 250 € HT soit 5 100 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2135 du BP 2024 et des subventions pourront être demandées.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024  
Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 18

**DEVIS – PORTE SALLE DES FÊTES**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Afin de se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité PMR dans les bâtiments communaux, il est nécessaire de procéder au remplacement de la porte entre la salle des fêtes et le hall menant aux sanitaires. En effet, la largeur de la porte actuelle ne respecte pas les normes PMR en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de Vérandas de France, d'un montant de 1 625 € HT soit 1 950 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2135 du BP 2024 et des subventions pourront être demandées.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 20

**DEVIS – MAINS COURANTES EXTÉRIEUR MAIRIE**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Afin de se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité PMR dans les bâtiments communaux, il est nécessaire d'installer des mains courantes de part et d'autre de l'escalier extérieur situé devant l'entrée de la mairie.

Parmi les devis proposés, la société Handinorme livre le matériel, qui devra être posé par les employés communaux. Dans le cadre du devis de la société Dupuis, la pose est incluse dans le prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la société Handinorme, d'un montant de 1 977.10 € HT soit 2 372.52 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2135 du BP 2024 et des subventions pourront être demandées.

Le Maire  
  
**Julien DELALANDRE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Fax : 02.35.37.07.07

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**  
**Convocation en date du 04 avril 2024**

DEL 2024-04-09 / 19

**DEVIS – MAINS COURANTES ESCALIER INTÉRIEUR SALLE DES FÊTES**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Etaient présents** : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mme VINCENT.

**Etaient absents** : M. TIPHAGNE, excusé, pouvoir à M. VATEY ; Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à M. DELALANDRE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à Mme BOS ; M. DELACOUR, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BIDAUX a été élu secrétaire de séance.

Afin de se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité PMR dans les bâtiments communaux, il est nécessaire d'installer des mains courantes de part et d'autre de l'escalier intérieur de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la société Handinorme, d'un montant de 1 009 € HT soit 1 210.80 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2135 du BP 2024 et des subventions pourront être demandées.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.